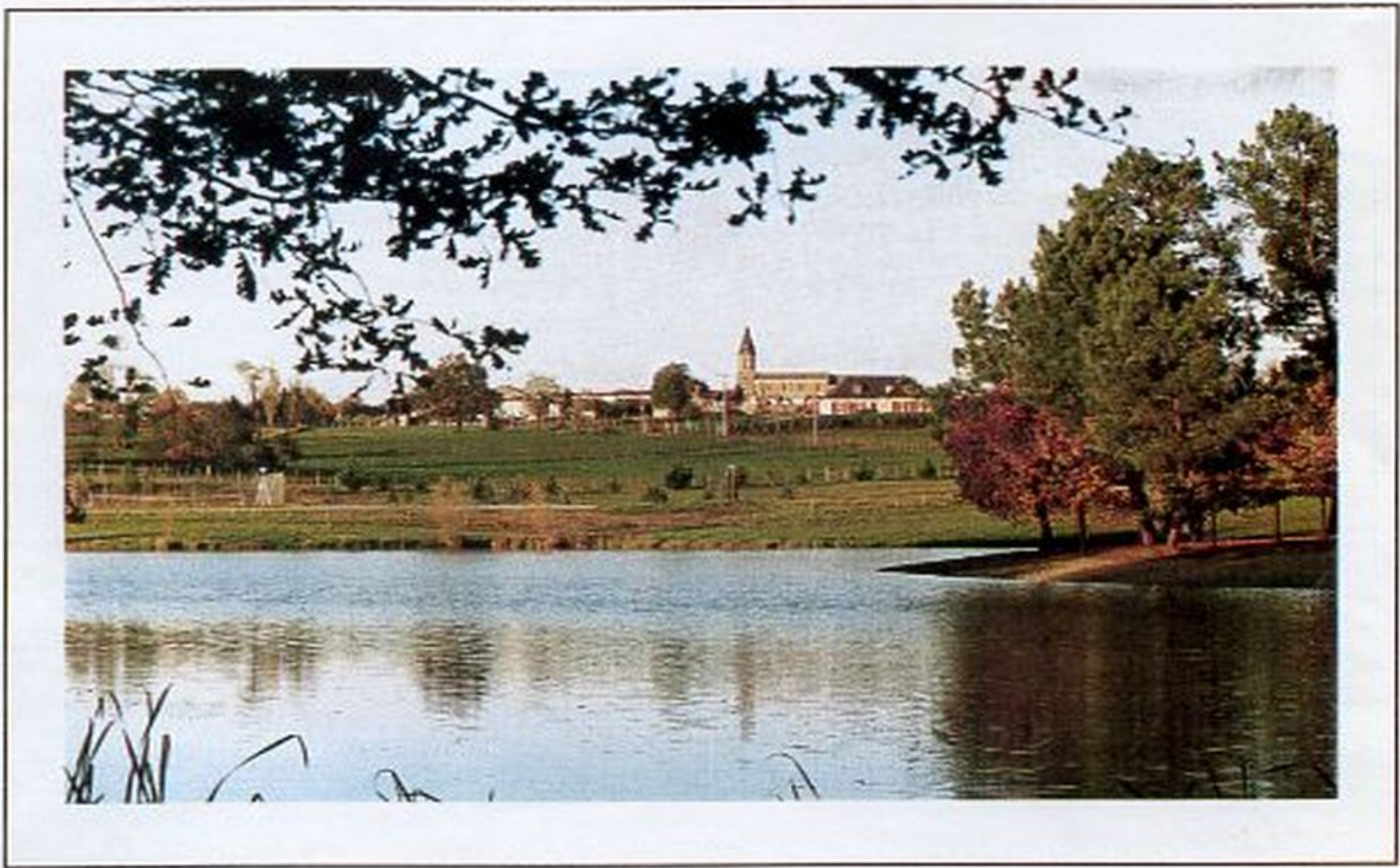


SAINT-CHRISTOPHE DE DOUBLE



2000

Les Echos du Bourg

SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE LES ECHOS DU BOURG

Numéro 7

décembre 1999

Au Gui l'an neuf... Vive l'an 2000 !

Avant d'aborder cet an nouveau, nous allons faire ensemble une rétrospective qui permettra de vous présenter le bilan de 1999.

Les travaux qui avaient été retenus en priorité ont été réalisés :

- Les bâtiments scolaires ont fait l'objet de réfections importantes. Ces locaux destinés par excellence à un service public méritaient toute notre attention.
- L'entretien du réseau routier a été poursuivi comme prévu : Assainissement pluvial des voies n° 3 et 7, revêtement de la voie n° 3 ; Remise en état de la piste de Serpe ; Consolidation des points détériorés.
- Les interventions au niveau du centre nautique ont permis d'atteindre deux objectifs : d'une part, une meilleure sécurité par la mise aux normes des jeux et l'apport du sable, d'autre part, le maintien de la propreté du site, côté plage, par la mise en place de conteneurs. Un effort supplémentaire a été consenti pour favoriser l'exploitation du restaurant « La Forêt » par l'obtention d'une licence IV.

DANS CE NUMERO

- 1 Les Vœux de la Municipalité
- 2 Au conseil Municipal
- 6 Section locale de la M.S.A.
- 7 Syndicat de D.F.C.I
- 8 Ecole primaire
- 9 Etat Civil - Vie paroissiale
- 10 Vie associative - Informations
- 15 Actualités - Festivités pour l'an 2000
- 16 Amélioration de l'habitat

- Une école multisports a pu voir le jour grâce au soutien des élus avec l'avis favorable des parents pour la plus grande satisfaction des enfants.
- Au fur et à mesure les villages sont équipés d'un éclairage public qui rompt leur isolement et peut apporter une sécurisation.

Avant de proposer le programme de l'an 2000, je remercie, au nom de l'équipe municipale, le personnel qui prend une part active à ces réalisations.

Des projets, nous en avons, mais il faut faire des choix qui répondent à vos attentes sans accroître la pression fiscale. Dans une suite logique de notre démarche concernant la réfection des routes, nous allons continuer les travaux engagés :

- L'entretien des bâtiments communaux fait partie de nos préoccupations. A ce titre nous prévoyons : des travaux d'assainissement (drainage, zinguerie) ; Des transformations pour une mise en conformité avec la législation. La restructuration du « snack-bar » s'avère nécessaire avant la réouverture ; Une étude pour la restauration de l'église : un projet est en voie d'élaboration mais il ne peut se concevoir que par tranches étant donné le coût des estimations.
- L'aménagement du bourg est toujours inscrit au programme. Au cours de l'an 2000, nous pensons passer à la deuxième phase après la notification de l'aide financière du conseil général. Un cabinet d'architecture choisi par nos soins va procéder à une étude globale.
- Nous avons également le souci d'apporter des améliorations au niveau des structures sportives. Il faut déterminer le coût des solutions envisagées. Ces orientations annoncent une année qui sera encore bien remplie.

Que tous ceux qui sont à nos côtés pour donner vie à SAINT CHRISTOPHE trouvent ici l'expression de nos plus sincères remerciements.

Au nom de la municipalité, je formule des vœux très chaleureux pour vous tous, habitants de la commune, vœux de bonne santé et de réussite.

Que l'an 2000 soit porteur d'espoir !

Renée HURTAU, Adjointe au Maire

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 1999 :

TRANSPORTS SCOLAIRES: Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Général de la Gironde, en date du 3/12/1998, qui autorise à effet du 1^{er}/09/98, une augmentation du tarif des transports scolaires de 1.08%, ce qui fixe le prix du tarif journalier à : 981,07 F. TTC, le Conseil Municipal, accepte de souscrire un avenant à la convention d'exécution en date du 8/9/95 passée avec AQUITAINE CARS.

TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC : Accord est donné pour une extension du réseau lieux-dits Le Ronzeau, Lagarde, et Le Frappier, au Centre Nautique, et de l'abri-bus à l'entrée du lac (3): Coût de la participation communale pour 7 lampes supplémentaires : 19 124 F.

ECOLES : Après la visite de M. DUPRAT, Architecte du C.A.U.E., dans les locaux scolaires, et de la commission des bâtiments, il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux pour des raisons de sécurité et de confort indispensable à l'accueil des enfants : remplacement des menuiseries façade nord, mise aux normes de l'électricité, placage de pierre en gros œuvre, zinguerie. Un dossier de demande d'aide de financement sera constitué.

LA POMME DE PIN : Suite à la demande en date du 2/01/1999 présentée par Madame Hélène DUBOZ en vue du renouvellement pour 1999 de l'autorisation d'exploiter sur la plage un stand de débits de boissons et de location d'engins nautiques, le conseil fixe la redevance pour la saison touristique à 26 000 francs.

DELEGATION DE GESTION : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la nécessité de renforcer le caractère attractif du Centre Nautique et de Loisirs, et de dynamiser les différentes animations et installations touristiques existantes ou à venir, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire le principe d'une délégation de gestion pour l'exploitation du « Restaurant LA FORET », et du camping deux étoiles attenant. Un appel à candidature est lancé pour rechercher un restaurateur. Les offres comportant références professionnelles seront reçues en Mairie jusqu'au 20 février.

AIRE DE JEUX POUR LA PLAGE : Suite à une évolution de la législation sur la sécurité des aires de jeux, il est décidé de solliciter une subvention auprès du conseil général pour l'acquisition de nouveaux jeux conforme aux normes en vigueur. Coût du devis d'aménagement de la plage : 53 725,63 F. H.T.

RESEAU D'ADDUCTION D'EAU : L'état des lieux effectué sur la commune par le Bureau de l'Aménagement Rural et le Syndicat intercommunal d'adduction d'Eau de la Vallée de l'Isle relatif aux points d'eau naturels, points d'eau artificiels et poteaux incendie, fait ressortir les nombreux étangs existants sur la commune pour protéger le massif forestier et qui pourraient être utilisés pour la défense incendie des villages. Par ailleurs, en raison de l'augmentation de population dans le Bourg, le conseil municipal sollicite le renforcement de la canalisation d'adduction d'eau traversant le Bourg. Il est également décidé d'étudier avec les habitants du village de Serpe le nettoyage du point d'eau dont ils sont propriétaires.

Séance du 12 mars 1999

VOTE DES QUATRE TAXES : Après avoir délibéré des taux d'imposition précédemment étudiés en commission des finances et applicables en 1999 à chacune des quatre taxes directes locales, le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents les taux ci-dessous identiques à ceux de 1998.

Taxes	Bases	Taux 1999	Produit
T. H.	1 310 000	6.72	88 032
F.B	966 000	15.21	146 929
F.N.B	409 000	44.15	180 574
T.P	157 000	17.96	28 197

Il en résulte un produit fiscal attendu de 443 732 francs, en baisse de 4,13 % par rapport à 1998.

F.D.A.E.C. : La réunion cantonale présidée par M. BARRAU, conseiller général, a permis d'envisager l'attribution à la commune au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes, de la somme de 105 000 francs qui sera affectée intégralement à des travaux de voirie.

RESTAURANT LA FORET : La candidature de M. Michaël REDON ayant été préalablement retenue par la Commission d'Appel d'offres, le conseil définit le projet de convention qui sera établi pour l'exploitation de l'espace d'accueil et de découverte de la gastronomie. Le restaurant rouvrira ses portes à compter du 1^{er} mai.

EGLISE : M. MARTY, Architecte des bâtiments de France, a établi un rapport de visite de l'église qui préconise un diagnostic de l'état des pierres par un

Didier LAMOUREUX
Président du TENNIS-CLUB

Le Tennis est en baisse d'effectifs mais se porte cependant assez bien.

Les filles cette saison sont montées en troisième série tandis que les garçons sont en cinquième série (deux équipes en championnat hiver/été). C'est ainsi cette année que vont se mettre en place une initiation mini-tennis pour les tout petits ainsi qu'une école de tennis pour les enfants plus grands. Une invitation sera lancée dans les prochaines semaines auprès des écoles de SAINT CHRISTOPHE, du FIEU et de PORCHERES pour des informations plus précises. De même, une invitation à des séances d'initiation tennis loisir pour les jeunes et surtout les moins jeunes désireux de se bouger un peu et de nouer de nouvelles amitiés dans ce monde tennistique.

De plus, nous espérons fort voir aboutir la réalisation d'un bloc hygiène et la mise en eau au Club-House car depuis 12 ans, nous amenons des bidons d'eau. Et puis, comme chaque année, nous organiserons deux tournois de belote pour tous. Les dates vous parviendront en leur temps. Bon courage à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre

Marie CYREN-DECOLY
Présidente du MOTO CLUB COUTRILLON

La Saison 1999 à été riche en événements pour le Moto Club Coutrillon.

Initialement prévu en mars, le championnat régional de moto cross a dû être reporté au mois de mai. Les mauvaises conditions climatiques du début d'année n'ayant pu permettre la remise en état de la piste dans les temps voulus.

La course a donc eu lieu les 23 et 24 mai. Malgré un début de week-end plutôt défavorable, le soleil était tout de même avec nous le dimanche.

Le spectacle était également au rendez-vous, 240 pilotes ont âprement disputé les courses pour le plus grand plaisir des spectateurs.

11 juin 1999 : WALTERS DU SPORT à CASTILLON LA BATAILLE

Cérémonie organisée par le Conseil Général De La Gironde. Marie CYREN DECOLY lauréate dans la catégorie des Sports Mécaniques.

26 juin 1999 : Participation au DEFI SPORT AQUITAINE au Centre Nautique de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

15 septembre 1999 : Sortie du Club à LIMEUIL. Descente de la Dordogne en Canoë Kayak.

9, 10 et 11 octobre 1999 : Participation au Salon Auto Moto de LIBOURNE.

15 octobre 1999 : Loto à la salle des fêtes de COUTRAS.

27 novembre 1999 : Organisation examen du C.A.S.M. (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) à la Mairie de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE. 10 candidats venus de toute la GIRONDE.

05 décembre 1999 : Ouverture du terrain d'entraînement. Les bénéfices de cette journée ont été entièrement reversés à l'A.F.M. (Association Française contre la Myopathie) dans le cadre du TELETHON 99.

11 décembre 1999 : Repas de fin d'année et remise des prix aux pilotes à la salle des fêtes de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.



L'école de moto a repris ses activités avec un nouvel éducateur, Christophe LORENZATO. Elle accueille une dizaine d'enfants tous les samedi après-midi.



POUR LA SAISON 2000 : CHAMPIONNAT D'AQUITAINE DE MOTO CROSS LES 1^{er} et 2 AVRIL

Jean-Christophe GIRET
Président du FOOT-LOISIRS

Tout d'abord, à l'occasion de cette fin d'année, tous les membres de l'association Foot Loisirs vous présentent leurs meilleurs vœux pour ce nouveau millénaire que nous attendons tous.

Cela fera déjà cinq années que le Foot Loisirs existe à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE principalement composé d'anciens joueurs de la JSSC.

Nous nous retrouvons en moyenne un vendredi sur trois pour partager avec des équipes corpo d'entreprises ou de vétérans le plaisir de pratiquer le football.

Quelque soit le temps il y a toujours un petit verre et un casse croûte que nous partageons dans la bonne humeur avec nos adversaires malgré un résultat parfois défavorable. Le bureau Foot Loisirs Saint Christophe De Double.

- Meilleurs vœux 2000 -

INFORMATIONS DIVERSES :

DEPART A LA RETRAITE A LA POSTE :

Une page d'histoire locale se tourne en cette fin 1999, avec le départ à la retraite de notre factrice, Reine DEVAUD. Elle a commencé sa carrière à LA ROCHE CHALAIS où elle est restée de 1968 à 1976, puis elle est partie à PARIS, pour la formation obligatoire et la préparation aux concours.

A son retour, après quelques temps à FRONSAC, elle est nommée à COUTRAS en 1979, où elle a bénéficié de l'attribution de la tournée de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE depuis cette date.

Qui n'a guetté un jour sa voiture pour poster une lettre, acheter des timbres, recevoir son courrier, ou lire le journal du jour... Merci à Reine pour tous les services rendus, en particulier de la part de toutes les personnes résidant dans des villages isolés.

De tout cœur, nous vous souhaitons une bonne et paisible retraite dans votre nouvelle maison au Bourg.

UNE CENTENAIRE A FENOUIL :

Marie GIRET n'a pas quitté notre commune depuis cette année de 1899 où elle est née dans le village de Serpe. Elle a été une femme très active. Veuve à 39 ans, elle a élevé ses deux fils Paul et Marc en travaillant la terre sur la propriété familiale. Bon pied, bon œil, Marie lit toujours son journal, suit l'actualité et reste lucide devant les événements. Une heureuse centenaire donc qui vit chez ses enfants et s'apprête tranquillement à connaître son troisième siècle !

EMPLOI JEUNE :

Notre demande de création d'un emploi jeune a été acceptée par la Direction Départementale du Travail. Ainsi, prochainement en Mairie, un nouveau visage sera présent au secrétariat : Stéphanie LAMOUREUX. Elle exercera également les fonctions d'écrivain public, notamment pour l'accueil et l'orientation des jeunes, et les fonctions de médiateur en vue d'assurer le lien entre la mairie et les différentes associations.

Nous vous remercions d'avance de lui réserver votre meilleur sourire, surtout lorsque vous passerez en Mairie pour déposer une réclamation.

TELETHON 1999 :

Le Club des Amis du 3^e Age a reçu le samedi 4 décembre la caravane du Téléthon : une quarantaine de cyclistes précédés à chacune de leurs escales par la fanfare et les majorettes du réveil d'Abzac.

Une somme de 415 F. leur a été remise destinée à la recherche médicale contre la myopathie.

ECOLE MULTISPORTS :

La mise en place de l'E.M.S. s'est déroulée lors d'une réunion en Mairie à l'initiative de M. BEYLOT, Conseiller Départemental d'Animation Sportive, en présence des parents d'élèves de CE1 à CM2, des enseignantes, des présidents d'associations partenaires, et de responsables de la municipalité.

Cette école qui fonctionne avec succès depuis le 26/09 tous les vendredis après la classe, est animée par Johan BOISPERTUIS, éducateur sportif.

POINT RENCONTRE INFORMATION JEUNESSE :

Le service jeunesse de la Communauté de Communes a mis en place un P.R.I.J. au 147, rue Pierre Brossolette à COUTRAS. Ouvert à tous les jeunes de 14 à 25 ans, de nombreuses activités ou animations y sont proposées : Baby-foot, consoles de jeux, ping-pong, jeux de société, lecture, recherche d'emploi, de stage, organisations de sorties, sports... Renseignements : Tél. 0557693735

COURS DE PIANO :

Si vous êtes intéressé (ou même passionné) par le piano, enfants ou adultes, vous pouvez vous adresser chez Tatiana, professeur de piano au Bourg, au 0557495058.

TERRAINS A BÂTIR /

Il reste encore six lots disponibles au lotissement LES VALLONS, tous boisés de chênes et de pins. Ces terrains bénéficient d'une viabilité de grande qualité comprenant eau, électricité, téléphone, assainissement. Les deux prochains propriétaires bénéficieront encore de la prime égale à 30 % du prix du terrain allouée par le conseil municipal. Renseignements : 05 57 69 51 11

SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS :

Le chenil est ouvert du lundi au samedi de 14H à 18H, et le premier dimanche du mois de 15H à 19H.

TARIFS : Adoption chien : 600 F. chat : 300 F.
Abandon chien : 500 F. chat : 250 F.
Pension chien : 55 F./jour par animal
Pension chat : 30 F./jour par animal

Les animaux errants doivent être amenés au Chenil avec un ordre de mission de la Mairie. Les chiens et chats à adopter sont soignés, vaccinés, tatoués et disposent d'un « carnet de santé » ; ce qui explique le coût, semble-t-il un peu élevé, de leur adoption.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le SIVU Chenil fourrière du Libournais - 33660 ST SAUVEUR DE PUYNORMAND - TEL : 05.57.69.69.88

Que les lecteurs veuillent bien excuser les erreurs, fautes ou omissions de ce bulletin.

SCHEMA DE DESSERTE GAZIERE : Vu la demande présentée à EDF GDF le 14 octobre 1998 en vue d'étudier la possibilité de desservir notre commune en gaz naturel ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents DEMANDE l'inscription de la commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE au Schéma de desserte gazière aux motifs suivants :

- La Commune vient d'être retenue par le Conseil Général pour engager une réflexion globale dans le cadre d'une procédure de convention d'aménagement de Bourg ;

- Les bâtiments municipaux utiliseraient le gaz naturel (écoles, mairie, église, salle polyvalente, stade) ; Un lotissement communal de sept lots viabilisés est en cours de commercialisation ;

- Les installations du centre nautique (restaurant de 60 couverts, bloc-sanitaire du camping **, alimentés en propane, passeraient au gaz naturel.

- Gaz de France vient de procéder à une extension de son réseau sur la commune limitrophe de LES EGLISOTTES, et sur les 4 km qui séparent la fin de cette extension avec l'entrée du Bourg de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, il existe 70 maisons qui peuvent potentiellement se raccorder au réseau de gaz.

RESTAURANT LA FORET - LICENCE IV : Le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, Vu sa délibération du 13 avril 1999 ;

Vu la convention signée entre la commune et les conjoints DUBERNET le 29 avril 1999 ;

Vu l'accord de transfert obtenu le 24 juin 1999 de la Commission Départementale des transferts touristiques des débits de boissons ;

Vu la convention entre la commune et M. Michaël REDON, cuisinier, en date du 27/04/1999 ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à l'acte définitif moyennant le paiement du prix principal de 65 000 francs, des taxes et des frais notariés afférents au transfert ;

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention précitée afin d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit pour l'instant, et ceci jusqu'au 1^{er} juin 2 000, de ladite licence IV, à M. Michaël REDON, en vue de l'exploiter dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Séance du 14 septembre 1999

VOIES COMMUNALES N° 3 & 7 : Pendant la deuxième tranche de travaux correspondant à l'assainissement pluvial, au renforcement et au revêtement des voies communales n° 3 (du Pin au Bourg)

et n° 7 (du Fougereau à La Chaux) la circulation sera soit interdite, soit alternée. La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise LAURIERE chargée des travaux. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde, Subdivision de COUTRAS, dans le cadre de la mission d'Aide technique à la gestion communale.

VIRAGE DE 'SERPE' : Un dossier a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision de COUTRAS avec pour objectif de modifier la largeur de la voie communale n° 9 dans la traversée du village de Serpe. Ces travaux permettraient d'assurer le croisement des véhicules sans risque de heurts sur cette portion de chaussée insérée entre des propriétés privées dont une habitation très proche de la bande de roulement. Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents (moins une abstention, M. MESNIER), approuve le projet présenté, et sollicite auprès du Conseil Général de la Gironde, une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE : Vu l'avis technique de M. MARTY, Architecte des Bâtiments de France, préconisant la mise en place de panneaux électriques pour remplacer les poêles à bois vétustes utilisés pour le chauffage à l'église, une demande de subvention est présentée auprès du Conseil Général de la Gironde, service du Patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques, afin de solliciter une aide au financement de ces travaux ;

EMPLOI JEUNE : Après analyse des besoins nouveaux existants non satisfaits à la Mairie et à l'école, et en vue d'apporter de meilleurs services à la population, le conseil municipal accepte d'élaborer un dossier d'emploi jeune, lequel se verra confier notamment les fonctions d'écrivain public, et la mise en place de nouvelles activités à l'école : atelier informatique, etc...

CONVENTION SATESE : Le Conseil Général a créé un service d'assistance technique, le SATESE, avec pour mission de vérifier le bon fonctionnement des stations d'épuration du Département. Une convention sera signée entre la commune et le Département de la Gironde et permettra au SATESE d'effectuer deux visites analyses et bilans de la lagune par an. Les résultats seront communiqués à la Mission Interservice de l'Eau, organisme responsable de la police de l'eau, à la D.D.A.S.S., responsable du contrôle, et à l'Agence de l'eau, partenaire financier.

CONVENTION DIALEGE : Dans le cadre de cette convention signée avec la commune, EDF GDF SERVICES GIRONDE formalise une nouvelle gamme

de services dans le but de faciliter le traitement des factures d'électricité et de gaz, et d'optimiser la gestion des dépenses d'énergie.

ECOLE PRIMAIRE : 1°/ Madame Stéphanie HAVERLAN est nommée Professeur d'Ecoles depuis la rentrée, elle est favorable à la mise en place de matériel informatique à l'école. 2°/ Suite à la démission de Chantal FERREOL, Madame Marie-Françoise BROTEAUX, titulaire du C.A.P. petite enfance, a été recrutée pour assister Madame HURTAU auprès des classes maternelles. 3°/ Une demande de dérogation est déposée auprès de la D.C.C.R.F. pour un rattrapage du tarif de la cantine scolaire, car seule une hausse de 1 % est actuellement autorisée.

POPULATION MUNICIPALE : Le résultat du recensement de l'INSEE de mars 1999 fait apparaître une population municipale totale de 578 habitants, et de 588 habitants avec la population 'comptée à part' incluant les étudiants et les personnes en maisons de retraite. On dénombre également 231 résidences principales et 37 secondaires.

Séance du 26 octobre 1999

Avant de le début de la réunion, un instant de silence est observé à la mémoire de M. Maurice NALET, Adjoint et Président du Comité des Loisirs jusqu'en 1995, dont le décès est survenu récemment.

Puis, le conseil a débattu sur les questions suivantes :

ECOLE MULTISPORTS : Le Conseil Général de la Gironde favorise l'éclosion des Ecoles Multisports en relation avec les communes, le corps enseignant et les associations. Située dans le cadre périscolaire, l'Ecole Multisports s'adresse aux jeunes de l'école primaire et a pour objectifs : 1°/ de développer les capacités motrices de l'enfant par la polyvalence des activités proposées dans un cadre technique 2°/ d'impulser une politique d'accès au sport pour le plus grand nombre.

En coordination avec le Conseiller Départemental, M. BEYLOT, il est envisagé de mettre en place une EMS qui pourrait proposer sur la commune les activités suivantes : foot, tennis, badminton, roller, tennis de table, basket, kayak... , encadrées par un éducateur sportif d'EMPLOI LOISIRS GIRONDE.

Ces activités seraient gratuites pour les enfants et auraient lieu les vendredis après la classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater M. le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour la création d'une école multisports.

CONVENTION AVEC LE COMITE D'ORGANISATION DES LOISIRS : Le Conseil Municipal, vu la convention à échéance du 31/10/99 concédant l'organisation des activités touristiques et portant mise à disposition du centre nautique et de loisirs (plan d'eau, Aire de pique-nique...) et de loisirs (fête locale, Défi-Sport...) au Comité d'Organisation des Loisirs de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, décide à l'unanimité des membres présents, de proroger la convention précitée jusqu'au 1^{er} avril 2001 ;

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA VALLEE DE L'ISLE - MODIFICATION DE STATUTS : VU la délibération du Comité dudit syndicat en date du 18/10/99 approuvant les nouveaux statuts syndicaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, CONSIDERANT que cette refonte des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la Vallée de l'Isle 1°/ S'avère nécessaire, 2°/ Etends de manière optionnelle le champ de compétence du Syndicat à l'assainissement non collectif pour le contrôle dans le cadre des pouvoirs dévolus aux communes, approuve les nouveaux statuts A.E.P. + ASSAINISSEMENT (EN OPTION).

SECTION LOCALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

La M.S.A. est le régime obligatoire de protection sociale de la population agricole : c'est un régime dit « unique » où les assurés agricoles payent leurs cotisations, reçoivent le versement des prestations familiales, de la retraite et des remboursements maladie, bénéficient d'aides sociales et de la médecine préventive. C'est aussi un régime à représentation démocratique où l'ensemble des assurés agricoles a des représentants à tous les échelons communal, cantonal, départemental, national.

Le 27 octobre, les exploitants et salariés agricoles, ont procédé à l'élection de leurs représentants à la Mutualité Sociale Agricole. Ont été élus sur notre commune: MM. PAPILLAUD Jacques, Président de la Section locale, PILLET Patrick, Secrétaire, DEHAUX Jean-Marie, CLERJAUD Jean-Yves, et BARRIERE Jean-Jacques. Ces élus sont le trait d'union et le relais d'information entre la M.S.A. et les habitants agricoles des communes.

Par exemple, le 20 avril 1999, Patrick PILLET a remis, en cadeau au nom de la M.S.A., à Madame Marie GIRET, un chèque de 1 000 francs pour fêter en famille l'anniversaire de ses cent ans.

€€€€€€€€

D. F. C. I.

Michel PAPILLAUD, Président

L'Association Syndicale de Défense des Forêts Contre l'Incendie regroupe cinq communes, compte 929 propriétaires forestiers, et s'étend sur un massif de près de 4 500 hectares bien quadrillé en pistes, et point de départ de la grande Forêt de la Double.

Elle s'est réunie le 15 avril 1999 en Assemblée générale, pour procéder à l'adoption des documents budgétaires annuels:

COMPTE ADMINISTRATIF: Le compte administratif de l'exercice 1998 présente un excédent global de clôture de 185 082,09 F et se résume comme suit :

<u>Section fonctionnement</u> :	Recettes	73 399,88 F.
	Dépenses	40 781,47 F.
<u>Section d'investissement</u> :	Recettes	10 206,81 F.
	Dépenses	10 055,96 F.

BUDGET PRIMITIF 1999: Après lecture, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le budget de l'exercice 1999, qui s'équilibre en section d'investissement à 90.566,70 F., et à 257.782,09 F. en section de fonctionnement : soit un total en dépenses et recettes de 348.348,79 F.

Le taux de cotisation est reconduit à 14 F. l'hectare, et 24 F. de droit fixe par propriétaire.

Considérant l'éloignement du Centre de secours de COUTRAS d'une distance pouvant aller jusqu'à 20 kilomètres et suite à l'appel d'offres lancé par l'Association Régionale de D.F.C.I. en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la réalisation d'un prototype afin d'aider les communes dans la garde du feu, le conseil syndical décide de faire l'acquisition de ce matériel porteur d'eau d'une capacité de 1.250 litres, (d'un coût de 69 948 F.), et charge la Fédération Girondine de DFCI de solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Europe, Région, et Département).

M. Michel BEAUVIEUX, Maire de CHAMADELLE, suggère qu'il puisse servir également pour la protection incendie des habitations.

Le Lieutenant Raphaël ALPHONSO rappelle que « la surveillance des incendies de forêt après le départ des pompiers relève de la responsabilité des communes. Des journées formation sont organisées à cet effet pour les chefs de lutte et leurs adjoints qui seront désormais identifiés sur un sinistre par des brassards.

Il précise aussi que, suite à la mise en place de signalisation préventive de mise en garde et d'explications sur certaines communes, de plus en plus de randonneurs laissent la voiture à l'entrée des pistes forestières, et partent se promener à pied. »

DEMISSION: Avant de clore la séance, M. Guy AUTIER, Maire de SAINT CHRISTOPHE, fait part de son désir de présenter sa démission de ses fonctions de Président de l'Association Syndicale de D.F.C.I. qu'il occupe depuis le 9 février 1964 (après avoir succédé à son père), et invite les membres présents à constituer un nouveau bureau. Au nom de tous, M. Serge CAILLEAU, Maire de LES EGLISOTTES, rendit hommage avec émotion à M. AUTIER pour l'important travail accompli au service de la Forêt au cours de ces 35 années: création, reprofilage, entretien de pistes forestières, remembrement, création de nombreux points d'eau, acquisition de matériel, etc.. Puis, M. Michel PAPILLAUD est désigné à l'unanimité, Président. Il remercie l'assemblée de sa confiance et déclare qu'il s'efforcera d'être un « digne successeur ».

Après l'élection de quatre syndics par commune, il est procédé à la désignation d'un nouveau conseil d'administration composé comme suit :

SAINTE CHRISTOPHE DE DOUBLE : MM. PAPILLAUD Michel, Maire-Adjoint, Président, PEYROUX Adrien, DUBOZ Claude, BERTET Albert

CHAMADELLE : MM. BEAUVIEUX Michel, Maire, Vice - Président, BERNIER Marc, HURTEAU Jean, HERAUD Michel

LES EGLISOTTES : MM. CAILLEAU Serge, Maire, Vice - Président, LALIEVRE Michel, Maire-Adjoint, MARLY Christian, SAUTREAU James

SAINTE ANTOINE SUR L'ISLE : MM. MAZELET Gilbert, Maire, LARUE André, Maire-Adjoint, Secrétaire, FRAPPIER Marc, MARTINEAU Yves

LE FIEU : MM. ALLEGUEDE Jean-Bernard, Maire, BRUNEAU Joël, PETITEAU André, PASCAL Jean .

RÔLE 1999 : Le rôle a été confectionné par la Fédération Girondine de D.F.C.I. 17 rue Esprit des Lois à BORDEAUX. Les matrices cadastrales de 1998 de chaque commune ont servi de bases à son élaboration : ceci a permis une importante mise à jour des superficies imposées car toutes les parcelles classées BR (Bois résineux), BT (Bois taillis) et L (Lande ou friches) ont été reprises.



Madame HAVERLAN, nouvellement nommée, a la charge des élèves des cours élémentaires et moyens. Madame HURTAU accueille les plus jeunes de la section des petits au cours préparatoire. Depuis la rentrée, Marie-Françoise BROTTAUX apporte son aide à l'école. La surveillance dans le car est assurée par Céline BRULATOUT, et Laurent VERGNAUD continue à préparer les repas à la cantine.

Dans le cadre de la semaine du goût



Les élèves ont « découvert » un animal, pourtant bien de chez nous : l'escargot ! Mais l'escargot d'élevage à la coquille énorme et colorée. En effet, Marie-France et Magali PILLET ont été sollicitées pour une intervention aussi éducative qu'originale.

Ainsi, après avoir reçu toutes les informations, les cuisiniers en herbe ont été mis à contribution pour des exercices pratiques. Avec goumandise, ou quelques réticences, les enfants ont pu apprécier ces délicieux gastéropodes préparés par leurs soins.

Ils sont arrivés !...



Non, il ne s'agit pas des cadeaux du Père Noël, mais de neuf ordinateurs ! En effet, grâce à la dotation généreuse du Service Informatique des Services financiers de La Poste, et la collaboration de la Municipalité, les élèves vont bénéficier d'un enseignement plus différencié et varié. Ainsi, au seuil de ce millénaire, c'est avec joie qu'il vont pouvoir s'adonner à la pratique des technologies nouvelles et pourquoi pas, ... bientôt surfer sur Internet !



L'année 1999 a été marquée par le décès de Monsieur l'Abbé DAVID survenu le 4 août.

Les habitants des paroisses qu'il a desservies furent très affectés par la disparition d'un prêtre auquel ils étaient très attachés. Par leur présence nombreuse aux obsèques, ils témoignèrent leur gratitude et leur amitié. Cette absence est ressentie avec beaucoup d'émotion et de regret par les paroissiens de SAINT CHRISTOPHE et de LE FIEU, communes où Monsieur l'Abbé David, durant 28 ans, a exercé son ministère avec dévouement et générosité.



Père Henri DAVID

Né en 1913, à Laval (Mayenne)

Ordonné prêtre en 1943 Cathédrale Saint André de Bordeaux

Professeur au Petit Séminaire (1943-1951)

Curé de Lapouyade (1951-1957)

Curé et doyen de Guitres (1957-1971)

Curé de Saint Christophe de Double (1971-1999)

A fêté la Pâque le 4.08.99

est enterré à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

Aujourd'hui, l'Eglise doit s'adapter à une nouvelle situation. Monsieur l'Abbé Serge RICAUD, doyen des secteurs de GUITRES et de COUTRAS assume désormais la responsabilité de la paroisse. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Voici quelques informations :

- La catéchèse des enfants de CM1 et CM2 est assurée chaque samedi à l'église du FIEU de 10H30 à 11H30.
- L'horaire des messes est affiché à l'entrée des églises.

Une permanence a lieu au presbytère de COUTRAS le mardi de 17H à 19H.

Mariages :

- Le 03.04.99 - BENOITEAU Laurent et BOUVRY Lactitia « Le Ronzeau »
 Le 26.06.99 - LEYMARIE Dominique Marie Jean Joseph et QUILICHINI Michelle Christine Arlette « La Ducasse »
 Le 31.07.99 - BRULATOUT Damien et YON Stéphanie « Le Bourg - La Forêt »
 Le 31.07.99 - LANDRAU Christophe et COMPAIN Béatrice Sylvie « Le Fougereau »
 Le 04.08.99 - TRIGOULET René Jean et BENEY Gisèle Mireille « Le Trey »
 Le 07.08.99 - SABOURDY William Pierre et DELMAS Séverine « Le Bouccara »
 Le 02.10.99 - BETTE Jean-Claude Mario Christian et LAMOUREUX Christie Nelly « Le Pin - Le Ronzeau »

Un don de 556,60 F. a été effectué à la caisse des écoles et un chèque de 600 F. remis au profit de la commune.

Carnet Rose :

- Le 14.05.99 - ARGENCE Elise Mireille « Pinceguère »
 Le 12.01.99 - ZANELLY Chris « Le Bourg »

Félicitations aux heureux parents et aux nouveaux époux .
 La Municipalité leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

- Le 29-03-99 - AUTIER Jean Alban « Fenouil »
 Le 09.05.99 - TALLET Jacqueline née CORINGE « Le Lionnais »
 Le 19.06.99 - BERTY Raymond Maurice « La Chau »
 Le 07.07.99 - SAGET née CLEMENCEAU Marie-Thérèse « Guitres »
 Le 12.07.99 - BEAUVERTU Alex « Coutras »
 Le 23.07.99 - ARNAUDIN née PEYRONNEAU Alfreda « Fenouil »
 Le 22.09.99 - DOUNEMETTE Jean Pierre « Le Bourg »
 Le 27.09.99 - DUBOIS Henri Eugène « Bonneau »
 Le 06.10.99 - NALET Maurice Pierre Jean « Le Barrail »

La Municipalité adresse ses très sincères condoléances à leurs familles et amis.

VIE ASSOCIATIVE

COMITE D'ORGANISATION DES LOISIRS

Alain ARNOUD, Président

Bilan de la pêche

Les cartes journalières ont connu un grand succès. La friture de gardons a été très appréciée par les petits comme par les grands et de belles carpes n'ont pas manqué de casser quelques lignes. Les pêcheurs de carpes ont fait de nombreuses et belles prises.

Un week-end « pêche aux carnassiers » a eu lieu les 20 et 21 novembre. En décembre, aura lieu l'empoissonnement pour la saison prochaine.

DETAIL EMPOISSONNEMENT :

200 Kg de gardons 2-3 étés et reproducteurs

150 Kg de carpes cuir reproducteurs

100 Kg de carpes cuir 2 étés

25 Kg de carpes communes 2 étés

La réouverture de la pêche aura lieu le 26 février 2000 à 7 heures.

Entrée du plan d'eau :

Malgré une saison avec des conditions peu favorables, nous avons enregistré 2271 entrées de week-end et 1180 entrées en semaine du 1^{er} juillet au 27 août, soit un total de 3451 entrées, plus trois abonnements à 150 F., ce qui donne une recette de 34 960,00 F..

Défi Sport 1999 10eme édition

SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE s'est classée deuxième des communes du département comptant moins de 1500 habitants pour le DEFI-SPORT du 26 juin dernier avec un total de 430 participants aux diverses activités sportives proposées au public. La commune a témoigné une fois de plus du dynamisme de ses nombreux clubs sportifs et associations ainsi que l'école qui a répondu à l'appel. Un succès dû aussi aux participants de tout âge.

Lors de la réception de remise des prix du DEFI-SPORT 99, qui s'est tenue le mercredi 30 juin dernier à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Aquitaine-Gironde, un bon d'achat d'une valeur de 250 F. à prendre en marchandises dans un magasin SPORT 2000, a été décerné à notre commune.

Bravo à toutes et à tous.

La fête locale

Elle s'est déroulée les 16,17 et 18 Juillet. C'est par un week-end très ensoleillé que la fête locale, cette année encore, fut une réussite grâce à vos efforts. Nos remerciements aux artisans, commerçants, aux associations locales pour leur dons au profit de la course cycliste, aux signaleurs de carrefours, aux voitures ouvrees de la course pour assurer le maximum de sécurité, aux artificiers bénévoles pour cette lourde tâche de monter et de tirer le brillant feu

d'artifice offert par la municipalité et enfin au public pour être venu aussi nombreux. - Merci à tous.



La fête locale aura lieu le week-end du 29/30 juillet 2000.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT :

Organisé simultanément dans toute la France, le championnat départemental cycloport UFOLEP de la Gironde s'est déroulé le 6 juin à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE. Cet événement sportif a créé une animation très importante et attiré un public nombreux de passionnés de la petite reine. Les 137 cycloportifs qui ont pris le départ ont parcouru une boucle de 6,400 km dans notre verdoyante campagne et affronté quelques difficultés pour concourir pour le maillot et le titre de champion de Gironde. Cette journée a été organisée conjointement par le club cycliste Saint-Seurinois et le comité d'organisation des loisirs de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE. Remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur concours et contribué au succès de ce championnat.



Le bureau vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 2000

STE D'EXPLOITATION TOURISTIQUE

Jean BAZILE, Président

Comme je le laissais entendre il y a un an dans la dernière édition des ECHOS DU BOURG, il a fallu trouver pour le PETIT DOUBLEAU, le CAMPING et le restaurant LA FORET un autre mode de gestion que celui utilisé jusqu'à présent (délégation de gestion à une association) ceci afin d'échapper aux taxations et impositions auxquelles vont être soumises les associations qui ont leurs activités dans le domaine concurrentiel. (cette nouvelle législation devait s'appliquer au 1/04/99 mais il y a eu un report de quelques mois). C'est pourquoi cette année les conventions d'exploitation des 3 établissements ont été passées directement entre la commune et les exploitants.

L'association va donc disparaître puisque l'exploitation de ces 3 établissements était son unique but. Le solde des comptes de la SET sera utilisé pour acheter des panneaux publicitaires pour le restaurant LA FORET et l'aire nautique.

Pour mémoire je voudrais rappeler que la SET avait en charge pour les saisons 1995,96,97,98 le PETIT DOUBLEAU et le CAMPING et pour les années 1997,98 le restaurant LA FORET.

Pendant ces 4 saisons la SET :

- a versé à la commune 203 833 francs de redevance
 - a investi en matériel 29 704 francs pour les 3 établissements
 - va investir 25 559 francs pour solder ces comptes
- La SET a également permis de récupérer 221 380 francs de TVA sur les travaux du restaurant, cette somme a été intégralement reversée à la commune.

Je tiens à saluer et à remercier les membres du bureau et tous les bénévoles qui depuis le 30 juillet 1990 se sont succédé pour faire vivre et développer l'association.

Serge PATRI

Président de l'Association Intercommunale De Chasse Agrée

Et Xavier MALAISE

Président de l'Association Communale De Chasse Agrée

L'AICA a tenu son assemblée générale le 2 mai 1999. Ont été réélus : Président PATRI Serge, 1^{er} vice président CAILLAU Didier. ACCA Les Eglisottes. Suppléants : MALAISE Xavier SAINT CHRISTOPHE, MARTEAU Thierry SAINT ANTOINE, ALBER Patrice CHAMADELLE. Secrétaire : LONDEX Patrick. Trésorier : ALBERT Guy

Il a été attribué par la commission grand gibier 80 colliers chevreuils à l'AICA répartis après accord entre les parties de la manière suivante : 28 colliers SAINT CHRISTOPHE, 22 colliers CHAMADELLE, 19 colliers LES EGLISOTTES, 10 colliers SAINT ANTOINE.

Attribution des colliers sangliers : 25 SAINT CHRISTOPHE, 20 CHAMADELLE, 10 SAINT ANTOINE, 5 LES EGLISOTTES

L'ACCA de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE a tenu son assemblée générale le 19 juin 1999 à 15H30. Ont été réélus au conseil d'administration DELUT Pierre, PREVOST Michel, CONESA Régis. Elu BRULATOUT Alain à la place de GANTEH Alain démissionnaire. Le compte rendu financier et d'activité n'a attiré aucune remarque et a été adopté, ainsi que le règlement de chasse pour la campagne 1999-2000.

Répartition des colliers sangliers : 5 ont été remis à monsieur RONGIERAS Jean Pierre. 20 restent à la disposition du Président pour être distribués aux chasseurs désirant chasser le sanglier (le sanglier n'est pas soumis au plan de chasse). Il peut être tué par n'importe quel chasseur, mais pour le transport il doit être porteur d'un bracelet.

CHEVREUILS : les chevreuils ont été répartis entre les chasseurs participant aux battues et aux propriétaires non chasseurs de la commune. Les battues sont ouvertes à tous les chasseurs possédant une carte de l'ACCA ; le choix de participer ou de ne pas participer leur appartient.

INFORMATION

Dégâts sangliers et cervidés : 1.350.000 NF ont été versés aux agriculteurs par les chasseurs pour les indemniser des dommages causés sur les cultures de la GIRONDE.

L'année 2000 verra se mettre en place une surtaxe pour les chasseurs sous la forme d'un timbre sanglier ou du bracelet payant d'un montant pouvant aller de 35F à 200F.

NUISIBLES : vous subissez des dégâts dans vos poulaillers ou cultures signalez le au président de l'ACCA.

La cour de justice des droits de l'homme vient de rendre son verdict sur le droit de propriété. Les propriétaires non chasseurs pourront interdire la chasse sur leurs terrains quelle que soit la surface. Il faut en attendre la transcription dans le droit français pour le mettre en application.

Rapport de mission sur la chasse de monsieur PATRIAT
Le rapport de monsieur PATRIAT vient d'être remis au Premier Ministre. Il comprend 200 pages. Il est un peu tôt pour en faire la synthèse objective.

A priori ce rapport présente de bonnes bases pour entamer des discussions pour légitimer la chasse, l'encadrer au plan scientifique et contrôler ses activités.

La chasse de demain devra se pratiquer dans le respect d'autrui, le respect de la propriété privée, le respect de l'environnement, le respect du gibier, le respect des lois et règlements qui régissent la chasse.

Liliane BOUVRY

Présidente des Tonics de la Double

La saison 1999-2000 se déroule bien sous l'animation de Cécile BUDILLON, Monitrice diplômée d'Etat dans de nombreuses disciplines de gymnastique volontaire. Ces séances sont accessibles à tous et se déroulent salle polyvalente tous les lundis à 19 heures 45.

Le Club souhaite à chacun et chacune, une année 2 000 tonique et dynamique, et dans une parfaite santé.

Yves GUILLON

Président du CLUB DES AMIS DU 3^e AGE

Nous avons eu la joie de fêter de nouvelles noces d'or dans l'année de Monsieur Raymond PREVOST et Denise, mariés le 30 avril 1949 à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, commune qu'ils n'ont jamais quittée et ont élevé leurs cinq enfants, tous d'honnêtes travailleurs.

Avec nos joies, nous avons eu aussi beaucoup de peines avec tous les décès qui sont survenus dans notre commune et notre club ce qui a changé beaucoup de choses.

Quelques sorties, en particulier le château des Milandes « ancienne demeure de Joséphine Baker », puis la visite d'une serre tropicale avec une sélection de plantes exotiques et carnivores bien expliquée par un très bon guide.

Le club profite de ce bulletin pour présenter ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à tous les habitants de SAINT CHRISTOPHE, ainsi qu'une bonne prospérité à notre commune.



Jacky BERJONNEAU

Président des BOULISTES DE LA DOUBLE

Le club des Boulistes de la Double a poursuivi son chemin. Pour l'année 1999, 11 concours se sont disputés avec une moyenne de 85 doublettes pour chacun d'eux, un concours réservé aux licenciés du club lors de la fête locale suivi du traditionnel repas (entrecôte). Pour clôturer dans la bonne humeur, le repas de fin de saison, ainsi qu'un concours gratuit a réuni les fidèles de la petite boule à l'issue duquel chacun des participants aux doublettes engagées dans le classement annuel a été récompensé.

Le président remercie toutes celles et tous ceux qui accordent leur confiance au club et qui participent à le faire vivre.

On souhaite pour la saison 2000, qui débutera en espérant avec un nouveau bureau, que tous les adhérents prennent autant de plaisir à se retrouver autour du cochonnet.

Le bureau vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2000.

Yannick COUTAUD

Président de la JEUNESSE SPORTIVE ST CHRISTOPHE

ECHOS DU CLUB

La saison 99/2000 a débuté depuis près de trois mois. Des changements sont intervenus tant dans la formation du bureau que sur le plan sportif. Suite à la démission de LAURENT VERGNAUD qui a souhaité s'investir dans d'autres responsabilités et que nous saluons pour le travail accompli, une nouvelle équipe s'est constituée. La présidence a été confiée à YANNICK COUTAUD. Au club depuis toujours, il est l'image de l'esprit qui anime la JSSC. Amitié, fair-play et convivialité sont les termes qui pourraient définir notre association.

Sportivement, le manque d'effectif dans les catégories poussins et pupilles nous ont contraint à fermer l'école de foot. Le même problème s'est posé dans la catégorie moins de 17 ans. Une entente avec le club voisin des PEINTURES a heureusement pu permettre à nos jeunes de pratiquer leur sport favori. L'encadrement est assuré par J.L. LITOT et J.R. SALINIER, nouveaux dirigeants. L'équipe senior quant à elle est restée la même à quelques éléments près. Si le sérieux est en harmonie avec la qualité de l'effectif, la remontée en deuxième division devrait couronner cette saison. Le message est passé. J.L. PAQUELET et D. BLANCHOU responsables de l'équipe sauront la motiver.

Sur le plan des manifestations, les grillades du 7 août ont été quelque peu perturbées par une météo capricieuse qui nous a pénalisés et a un peu terni cette soirée. Que tous ceux qui ont apporté leur contribution soient ici remerciés.

Un loto a eu lieu le 27 novembre, un second aura lieu fin janvier ou début février.

A la fin du second millénaire, l'ensemble des joueurs, dirigeants et membres de la JSSC souhaitent à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs vœux de santé, bonheur et prospérité.

QUE L'ANNEE 2000 VOUS COMBLE

AMICALEMENT ET SPORTIVEMENT

Le bureau de la JSSC



professionnel qualifié, l'étude d'un chauffage électrique, et la réfection des enduits avant peinture. Il a par ailleurs déclaré « que l'église était très solide ».

CIMETIERE : La rétrocession à la commune d'une concession de deux mètres carrés par une famille qui a acquis depuis une concession perpétuelle sur laquelle elle a fait édifier un caveau est acceptée.

CADASTRE : M. ESPURT, géomètre du cadastre, vient de remettre en Mairie un jeu de plans de la commune entièrement remis à jour quant à l'implantation des bâtiments existants.

DEFI SPORT : Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune au DEFI SPORT AQUITAINE 1999 qui se déroulera le samedi 26 juin au Centre nautique, sous la responsabilité du Comité d'Organisation des Loisirs, en partenariat avec les enseignantes qui ont prévu à cette date la kermesse de l'école.

SOURIS A LA VIE SANS CARIE : Dans le cadre d'une campagne de prévention, les enfants de l'école primaire bénéficieront le 6 avril d'un dépistage de la carie par un chirurgien-dentiste de l'Union Française pour la santé bucco-dentaire. Les soins nécessaires seront remboursés à 100 % par les caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA et Caisse maladie des Professions indépendantes), et les enfants participeront à un jeu concours.

Séance du 13 avril 1999

COMPTE DE GESTION 1997 : Le compte de gestion pour la commune et le service assainissement dressé par M le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

COMPTE ADMINISTRATIF 1998 : Après avoir adopté les comptes de gestion du receveur, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de la commune, lequel peut se résumer comme suit :

Section fonctionnement :	Recettes	2.484 326 F.
	Dépenses	1.820 609 F.
Section d'investissement :	Recettes	1 838 379 F.
	Dépenses	2 362 672 F.

Ce qui représente un excédent global de clôture de : 139 424 F.

BUDGET PRIMITIF 1999 : Le budget de la commune est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents. Il s'établit en fonctionnement à 2 392 998 F. et en investissement à 2 018 392 F., soit un équilibre tant en recettes qu'en dépenses de

4.411.390 F., dont 491 200 francs de report d'excédent 1998 disponible en fonctionnement.

Le Conseil alloue une subvention de 500 francs au G.R.A.H.C. pour ses différentes actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine local.

En investissement, priorité est donnée à la poursuite des programmes en cours, amélioration des locaux scolaires, travaux de voirie pour la somme de 650 000 F. sur les voies communales du Fougereau, de l'Homme Mort, du centre nautique et du stade, ainsi que les travaux de gravage de la piste forestière de Serpe (subventionnée à hauteur de 76 %). Sont également inscrits les crédits nécessaires à une extension de l'éclairage public, à l'étude préalable à l'aménagement de Bourg, et au début de la réhabilitation de l'église.

SERVICE ASSAINISSEMENT : En ce qui concerne le service public d'assainissement, le compte administratif 1998 voté à l'unanimité présente un excédent global de 45 119,38 F., et s'établit comme suit:

Section d'exploitation :	Recettes	66 972,25 F.
	Dépenses	54 769,84 F.
Section d'investissement :	Recettes	94 579,13 F.
	Dépenses	61 662,16 F.

Le Conseil Municipal ne décide aucune augmentation de la surtaxe d'assainissement, et adopte le projet de budget annexe du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi en Section d'exploitation à 70 486,18F. et en Section d'investissement à 83 718,06 F.

CENTRE NAUTIQUE: 1°/ Le Conseil confie à M. Eric FENIOUX, Commerçant à SAINT CHRISTOPHE, l'exploitation du snack situé sur la plage, Le « Petit Doubleaud ». 2°/ M. Vincent DEJARNAC sera recruté en tant qu'agent titulaire du B.N.S.S.A. pour assurer la surveillance de la baignade cet été. 3°/ Suite à la visite de vérification en date du 2/4/99 de l'A.I.F., il ressort la nécessité de remplacer le toboggan, et d'ouvrir un registre technique de sécurité pour annoter notamment les travaux réguliers d'entretien effectués sur les aires de jeux. 4°/ Une demande de dérogation sera sollicitée en vue du transfert pour nécessités touristiques d'une licence IV sur le site.



Séance du 16 juin 1999

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG: Le Conseil Général a retenu la candidature de la commune à la procédure de convention en vue de l'aménagement du centre Bourg (C.A.B.). Sur la base d'un cahier des charges établi par le C.A.U.E., une réflexion globale va être engagée par le Cabinet de Catherine DURET, Architecte, en association avec Magali LAFON, paysagiste-urbaniste. Cette étude préalable d'une durée de six mois, doit faire ressortir des actions annuelles en fonction des finances communales, tout en respectant le patrimoine bâti, le patrimoine naturel, le paysage et les infrastructures. Un comité de pilotage s'est constitué à cet effet regroupant les services du Conseil Général, le C.A.U.E., la D.D.E., la Chambre de Commerce et d'Industrie, le S.D.E.E.G., FRANCE TELECOM, La Chambre des Métiers, Le Syndicat Mixte du Nord Libournais, et le Cabinet LAVILLE, géomètre à COUTRAS.

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT: Ce rapport annuel obligatoire est mis à disposition du public en Mairie. Il reprend les indicateurs sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, et du réseau d'assainissement dont la gestion et l'entretien sont assurés par la commune.

LOGEMENTS N° 26 et 28 Le Bourg: Le Conseil Municipal fixe à 1 636 francs les loyers mensuels de chacun des deux logements de fonction de l'école.

SIVU DU CHENIL: Les demandes d'adhésion au S.I.V.U. formulées par les communes d'ABZAC, LAGORCE et POMEROL sont acceptées à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE: Suite à l'étude qui avait été confiée à la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision de COUTRAS, le Conseil Municipal, décide la réalisation de la deuxième tranche de travaux correspondant à l'assainissement pluvial, au renforcement et au revêtement des voies communales n° 3 du Bourg au Pin, et n° 7 du Fougereau à la Grande Chaux, et pour ce faire lance une consultation d'entreprises sous forme de marché négocié.

CHASSES TRADITIONNELLES: Attendu qu'en matière de protection de la Nature et de l'Environnement, les populations rurales peuvent amplement prétendre à un statut de partenaire responsable; Le Conseil Municipal après délibération, à la majorité des membres présents (moins deux abstentions Mesdames REDON et DONATIEN), SE DECLARE solidaire des défenseurs des chasses traditionnelles pratiquées raisonnablement qui garantissent par un plan de gestion la pérennité des

espèces; DEMANDE au Gouvernement français de prendre l'initiative d'un Loi cadre votée par le Parlement sur l'ensemble des problèmes de la chasse et notamment la légalisation dans le Code Rural de la chasse à la tonne; DEMANDE au Gouvernement français de rentamer la procédure de modification de la Directive 79-409 auprès des instances européennes.

Séance du 03 août 1999

REALISATION D'UN EMPRUNT: Le Conseil Municipal, Vu sa décision de réaliser sur les voies communales numéros 3 et 7, des travaux d'assainissement pluvial, de revêtement et de renforcement, Vu les décisions attributives de subvention reçues du Conseil Général au titre du F.D.A.V.C pour 175 000 F., et de l'Etat au titre de la D.G.E pour 120 000 F. pour le financement de ces travaux; DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Gironde, l'attribution d'un prêt d'un montant de 250 000 F., dont le remboursement s'effectuera trimestriellement sur une durée de 10 ans, selon les conditions proposées par cet établissement;

REFECTIONS PONTUELLES DU RESEAU ROUTIER: L'analyse de l'étude réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision de COUTRAS, confirme que certaines portions de chaussée ont subi des affaissements importants qu'il convient de supprimer pour des raisons de sécurité. L'estimation de la réparation s'élève à la somme de 103 396 F., une subvention exceptionnelle est demandée auprès du conseil général.

URBANISME: Une demande de certificat d'urbanisme a été présentée pour des parcelles situées à proximité du village de Fenouil en vue de leur vente accompagnée sur une partie de la XB 55, d'un projet de construction à usage d'habitation. Après délibération, le conseil municipal par 6 voix pour, 4 Abstentions, et une voix contre, DEMANDE une modification du classement du P.O.S. actuellement en cours, afin de permettre une construction sur ce terrain desservi en réseaux publics.

GRAND LIBOURNAIS: L'adhésion de la commune de FRONSAC, sur la base de 2 années de cotisations à 4,50 francs par habitant, au syndicat mixte de développement touristique du Grand Libournais, est acceptée à l'unanimité ainsi la prolongation de la durée de vie du Syndicat de 2 ans supplémentaires.

Célébrons l'an 2000 !

Ensemble... tous ensemble...

Les communes de SAINT AIGULIN, LA ROCHE - CHALAIS, LES EGLISOTTES et SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE ont mis en commun un projet pour fêter cet événement. Elles ont la particularité d'être situées sur le tracé du méridien de GREENWICH (quartier de Londres). A SAINT CHRISTOPHE cette ligne traverse les villages de Bonneau à Fenouil.

Le 31 décembre à 11 heures précises des jeunes placés sur les routes et les chemins qui jouxtent ce méridien vont participer à un lâcher de ballons porteurs d'un message : PAIX. SOLIDARITE. FRATERNITE.

Que ces vœux formulés à l'aube de l'an 2000 et lancés à tous vents puissent trouver un écho auprès de ceux qui les recevront.

Merci à tous les jeunes qui vont apporter leur concours pour contribuer à la réalisation de ce projet.

Le monde de demain leur appartient : ils devront le bâtir sur des valeurs qui ont une portée universelle pour faire évoluer l'Histoire du XXIème siècle vers plus d'humanisme.

Au niveau du centre nautique, vous pourrez découvrir une pierre posée à cette occasion, symbole qui rappellera le passage de ce méridien.

Un vin d'honneur offert par le comité des loisirs clôturera cette manifestation mais sera déjà un avant-goût des nombreuses festivités de l'an 2000.

Joyeuses fêtes à tous !

Quelques dates à retenir pour l'année à venir :

- ⇒ 19 février : Repas annuel de la F.N.A.C.A (jambon braisé), avec animation assurée
- ⇒ 1^{er} avril : Championnat d'Aquitaine de MOTO-CROSS
- ⇒ 28 - 29- 30 juillet : Fête locale annuelle
- ⇒ 24 juin : Feu de la SAINT JEAN
Avec la participation du G.R.A.H.C. (groupement de recherche archéologique et historique de COUTRAS), un feu de la SAINT JEAN traditionnel, avec des herbes spécifiques cueillies par les enfants, sera organisé au centre nautique. Au programme, groupe folklorique et bal populaire avec FOLKADANSE, restauration sur le site.

DISTINCTIONS

Guy AUTIER honore pour 40 ans au service de sa commune



Le 19 juin 1999, en présence de nombreux maires du canton et de membres des quatre conseils municipaux successifs dont il a été le premier magistrat, Guy AUTIER, Maire, a reçu des mains de Pierre BARRAU, Conseiller Général du canton, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon or.

A l'issue de cette manifestation, Guy AUTIER recevait également la médaille de l'Assemblée nationale, décernée par le député Bernard MADRELLE.



Lors de la promotion du 1^{er} janvier 99, des médailles d'honneur du travail ont été décernées par Monsieur le Préfet de la Gironde aux personnes suivantes :

Médaille de GRAND OR

M. BAUDRIT Gilles « Paillet »

Médailles de VERMEIL

M. LOPEZ Jacques « Le Bourg »

Félicitations à chacun pour ces nombreuses années de labeur.

